

Motion 2829

Crise chez Smood

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que la société Smood, dont la coopérative Migros Genève est à la fois l'un des actionnaires principaux et le client le plus important, est mise en cause dans le respect des conditions de travail et de ses engagements (heures supplémentaires, salaire minimum, etc.) ;
- que la Chambre des relations collectives de travail (CRCT) a été saisie par la conseillère d'Etat Fabienne Fischer ;
- que les multiples séances de conciliation entre Smood et les représentants des salariés organisées par la CRCT n'ont pas abouti ;
- que la CRCT a rendu ces recommandations publiques, soulignant les nombreux points que Smood doit corriger afin de respecter la loi et d'être un employeur correct ;
- que la « sous-traitance » d'une entreprise prospère comme Migros est difficilement compréhensible si elle vise à contourner les pratiques professionnelles usuelles ;
- que Migros Genève a supprimé un grand nombre d'emplois ces dernières années ;
- que les pratiques de Smood envers son personnel créent un problème social qui dépasse le cadre de cette seule entreprise,

invite le Conseil d'Etat

- à poursuivre et intensifier les efforts pour que Smood SA se conforme à l'ensemble des recommandations de la CRCT le plus rapidement possible ;
- à fournir les efforts nécessaires afin que toutes les sociétés actives dans le secteur de la livraison de repas à domicile se conforment à l'ensemble des recommandations de la CRCT le plus rapidement possible.